



Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle

Comparaison des situations des diplômés selon l'origine de leur patronyme

- Diplômés sortis de l'USTL en 1999 & 2000 -

Direction de l'OFIP
Martine Cassette

Réalisation
Eric Grivillers

Villeneuve d'Ascq
Février 2005

« Je parle, je pense et agis toujours en Français (mais) le patronyme de mon père m'attire souvent des problèmes dans la vie quotidienne [...]. J'ai dû affronter d'énormes difficultés pour une recherche d'emploi, malgré les diplômes (...). Certains [individus] ne peuvent ou ne veulent pas accepter qu'un Français s'appelle B... (...). Le mariage est un acte que je refuse par respect pour ma compagne et nos enfants qui auraient alors à subir, eux aussi, les difficultés d'un nom d'apparence algérienne ».¹

¹ Extrait d'entretien cité dans : N. Lapierre, *Changer de nom*, Stock, Paris, 1995 et repris dans : Haut Conseil à l'Intégration, *Lutte contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité*, rapport au Premier Ministre, La documentation française, Paris, 1998.

1. Présentation.

1.1 Objet de l'étude.

Si la question de l'insertion professionnelle des étrangers en France fait assez régulièrement l'objet d'études, celle concernant l'insertion professionnelle des français d'origine étrangère est beaucoup moins traitée.

Le manque observé a, au moins, deux causes :

1° la rhétorique républicaine a tendance à écarter la question, sinon à la juger déplacée voire provocatrice et même dangereuse pour la cohésion nationale, en établissant que les français sont tous égaux en droit et devoirs, quels que soient leurs « marqueurs personnels » (leur genre, leur origine culturelle, leur appartenance religieuse ou politique, leur préférence sexuelle, ...) et qu'ainsi donc ils doivent *de facto* tous être considérés et traités de la même manière par les institutions nationales et leurs acteurs (l'école, la justice, l'armée, l'entreprise, ...);

2° depuis les crimes dont a fait l'objet une partie de la population française durant la seconde guerre mondiale du fait de l'utilisation de sources administratives et statistiques d'une part et avec le développement de la statistique (nationale et privée) conjointement à celui des moyens informatiques d'autre part, le législateur est devenu très regardant sur les conditions de création et d'utilisation de la statistique². Cette situation tend à restreindre les champs abordables en interdisant certains questionnements ou en les rendant si contraignants qu'ils ont, pour ainsi dire, disparu.

Le paradoxe des français d'origine étrangère est qu'ils sont le plus souvent à la fois identifiables au commun des personnes qu'ils rencontrent (morpho type, patronyme) et non identifiables ou peu identifiables statistiquement³. Si les précautions prises en la matière sont des plus compréhensives, il faut néanmoins se poser la question de leur impact indirect sur les politiques publiques qui sont, ou ne sont pas menées du fait du manque d'informations quantitatives concernant les difficultés spécifiques que vivent les français qui « ont l'air d'être étrangers »⁴.

Face aux témoignages de discriminations qui affluent et aux « enquêtes » journalistiques (de type « *testing* ») qui se développent, nous avons voulu voir comment il est possible, à partir des fichiers de données existants à l'OFIP, d'évaluer les différences de situations professionnelles entre les diplômés stigmatisables comme étant « d'origine étrangère » et les « autres diplômés ».

Pour des raisons de masse de flux, nous avons dû centrer nos investigations sur les diplômés stigmatisables comme étant « d'origine arabe » au sens large de l'expression et comparer leur situation, 30 mois après leur sortie de l'USTL, à celle des « autres diplômés »⁵. La question de l'identification de diplômés stigmatisables s'est donc immédiatement posée.

² On lira par exemple sur point le chapitre 1 du rapport du : Haut Conseil à l'Intégration, *Les parcours d'intégration* (La documentation française, Paris, 2002) et plus particulièrement les pages 27 et 28 consacrées aux « lacunes de la statistique publique ».

³ Des études récentes ont cependant traité de la question de l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration en définissant l'origine étrangère par le fait d'avoir au moins l'un des ses deux parents né dans un pays étranger sans qu'il ait été déclaré « français de naissance ». Voir par exemple : A. Frickey, J. Murdoch et J.L. Primon « Les jeunes issus de l'immigration ; de l'enseignement supérieur au marché du travail », *Bref*, CEREQ, n°205, février 2004.

⁴ Lettre de mission à J.M. Belorgey écrite par madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité, citée dans *Les parcours d'intégration* (cf. ci-dessus).

⁵ Parmi les « autres diplômés », il en est qui sont stigmatisables comme d'origine étrangère (Afrique noire et Asie par exemple); leur nombre très réduit ne nous a pas permis de les considérer de manière spécifique et ne nous a pas conduit non plus à les exclure, leur poids ne pouvant venir biaiser les résultats que de façon très marginale.

1.2 Aperçu théorique.

Si l'objet de ce document n'est en aucun cas d'analyser les processus de stigmatisation et, encore moins, de discrimination dont peuvent être victimes les français d'origine étrangère, il nous semble cependant utile d'évoquer rapidement la notion de stigmatisation⁶ qui fonde nos choix de procédures de distinction des enquêtés.

Le concept de « stigmatisation » trouve ses prémisses avec le développement de la seconde « école de Chicago »⁷ et en particulier avec la « *labeling theory* » ou « théorie de l'étiquetage » développé par H. Becker⁸ dans l'étude des déviations, où l'auteur renverse les conceptions habituelles de la déviance en montrant qu'elle apparaît par la qualification d'un acte par la société et qu'elle est également un moyen de socialisation des individus. La vulgarisation du terme « stigmatisation » se fera en particulier suite à la publication de deux ouvrages de E. Goffman⁹. Dans leurs études les chercheurs développent l'idée selon laquelle un processus de stigmatisation (formel ou informel) est à la base de toute déviance. A partir du moment où l'on admet que le « simple » fait de détourner son regard constitue une stigmatisation, on comprend que le contrôle de l'image de soi est un enjeu crucial pour l'individu. Goffman insiste sur les adaptations que les individus réalisent constamment pour se conformer à ce que les personnes avec lesquelles ils sont en interactions attendent d'eux. Dans cette perspective, la déviance apparaît comme un rôle endossé par celui qui est victime de la stigmatisation des autres ; ce rôle pouvant à terme modifier la personnalité de l'individu qui le joue ainsi que ses relations sociales.

Selon Goffman trois types de stigmates existent : les stigmates corporels (handicap physique, défauts du visage,...), les stigmates qui concernent la personnalité (actuelle ou passé : violence, alcoolisme, mais aussi situation de chômeur, de femme, d'homosexuel,...), les stigmates « tribaux » (« race », religion, nationalité qui peuvent être transmis au fil des générations). Si le stigmate peut être visible, il peut également ne pas l'être (être un ancien alcoolique par exemple).

Il est important de noter que :

- la situation de « stigmatisé » n'est pas forcément un attribut du sujet mais qu'elle peut résulter de « points de vue » qui eux-mêmes résultent de l'interaction entre les individus ;
- si certains stigmates sont plus lourds que d'autres, tous les individus sont porteurs de stigmates (même les « anormalement normaux » selon l'expression parfois rencontrée en psychologie).

En France, c'est surtout à partir des années 70 que des sociologues ont repris ces théories en analysant à leur tour la stigmatisation et le contrôle social des déviations.

Pour ce qui concerne notre objet, le stigmate que peut créer un nom et/ou un prénom renvoie en fait à la catégorie des stigmates « tribaux » : un nom à consonance israélienne renverra, par exemple, à la religion juive, à l'hébreu en tant que langue, aux « juifs » en tant que groupe et/ou nation,....

⁶ On notera ici que certains utilisent l'expression « processus de désignation » à la place de l'expression « processus de stigmatisation ». La terme « stigmatisation » paraît plus judicieux à utiliser du fait qu'il renvoie directement aux théories qui l'ont, en quelque sorte, vulgarisé et qu'il apparaît donc moins polysémique que le terme « désignation ».

⁷ En évoquant l'école de Chicago, nous parlons de l'école sociologique et non de l'école architecturale ou économiste. Pour une première approche on pourra lire : Alain Coulon, *L'école de Chicago*, PUF, collection « Que sais-je », n°2639, 2002 (4^e éd.)

Nous utilisons de plus l'expression « école de Chicago » pour sa lisibilité, sans éluder (mais sans traiter ici non plus) la question du bien fondé de l'existence d'une véritable « école » de Chicago.

⁸ Howard Saul Becker, *Outsiders*, Métailie, 1985 (réed.), 1^{ère} éd. en 1963.

⁹ Erving Goffman, *Asiles*, éditions de Minuit, 1996, 1^{ère} éd. en 1961 ; *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, éditions de Minuit, 1975, 1^{ère} éd. en 1963.

1.3 La variable d'identification : choix de l'approche onomastique.

Souhaitant donc **comparer les situations des diplômés stigmatisables comme français « d'origine arabe » avec celles des « autres diplômés » français** et ne disposant pas de questions utilisées par ailleurs dans certaines enquêtes afin d'identifier les français d'origine étrangère¹⁰, nous avons décidé de créer, **à partir d'une approche onomastique**¹¹, deux sous populations au sein de notre fichier de données.

Le choix de distinguer au sein du fichier les deux sous populations à partir des prénoms et noms des individus a deux causes principales :

- notre fichier de données ne comportait aucune variable permettant une distinction « objective » des personnes (pays de naissance des parents et grands-parents, nationalité des parents,...) ; ce manque est dû au fait que nous n'étions pas certains de travailler sur la question qui nous occupe maintenant au moment de la création de la procédure de recueil des données et du questionnaire en particulier (ce dernier étant en l'état assez lourd, nous ne pouvions l'alourdir davantage sans être sûr de traiter les questions posées) ;

- ayant travaillé un temps sur les questions de racisme et d'antisémitisme et ayant mené une recherche sur les jeunes de la communauté juive de Lille¹², j'ai pu recueillir de nombreux témoignages concernant une stigmatisation sur la base d'un patronyme¹³ ou d'un prénom « israélite » et ai pu apprécier l'ampleur de cette forme de stigmatisation.

Il me paraît essentiel de bien comprendre que la question n'est pas de savoir si les diplômés classés stigmatisables comme « d'origine arabe » le sont réellement. Pour l'employeur qui applique une « préférence nationale » dans ses recrutements, pour celui qui écarte certaines populations en pensant qu'elles pourraient nuire au rendement de son activité du fait des préjugés éventuels de ses clients et, bien sûr, pour le dirigeant xénophobe, peu importe de savoir si la personne qui a un nom à consonance arabe, juive, asiatique, etc..., se définirait elle-même comme telle ; le fait est pour ces recruteurs que le nom « sonne » arabe, juif ou asiatique et que, dès lors, il représente un sujet « à part ». Même si la réflexion est partielle, on peut se rappeler des mots de Sartre¹⁴ sur l'antisémitisme.

Ainsi donc l'identité complexe de la personne n'est pas le problème, le problème est ce qu'évoque son nom, l'image mentale créée par son nom chez celui qui le découvre.

¹⁰ On en trouvera des exemples dans : Commissariat au Plan, *Immigration, marché du travail, intégration*, rapport du séminaire présidé par F. Héran. Les variables maintenant les plus souvent utilisées sont : la nationalité (en distinguant les « français de naissance » des « devenus français » des « étrangers »), le pays de naissance de l'individu, le pays de naissance des parents, la langue maternelle.

¹¹ Du grec *onomastikos* qui signifie « relatif au nom », l'onomastique est la science des noms propres et plus spécialement des noms de personnes.

¹² Eric Grivillers, *Une jeunesse en questions : les jeunes de la communauté juive de Lille*, Thèse de doctorat, Université des Sciences et Technologies de Lille, Villeneuve d'Ascq, 1996.

¹³ Un exemple marquant a été pour moi le cas d'un journaliste très médiatisé dans les années 80 qui, du fait de son patronyme juif, a d'une part été très souvent la cible des publications d'extrêmes droites et, d'autre part, l'invité de cercle communautaire juif sur la base, toujours, de son patronyme. L'ironie ici est que ce journaliste a plus été frappé par les « accusations » d'usurpateur qui lui ont été faites lorsqu'au cours d'une conférence devant les membres d'une communauté juive il a évoqué le fait qu'il n'était ni juif lui-même, ni d'origine juive. Cet exemple, parmi d'autres, montre bien que la stigmatisation patronymique fonctionne « dans tous les sens » et qu'elle produit très souvent une discrimination qui peut aussi bien être positive (accueil) que négative (rejet).

¹⁴ Jean Paul Sartre, *Réflexions sur la question juive*, Gallimard, Paris, Collection Folio essai, n°10, 1999 (rééd.)

Il semble finalement que le choix de cette orientation a un double intérêt :

- **cette orientation est celle qui se rencontre de manière pratique et appliquée tous les jours sur « le terrain »** : dans les bureaux de DRH ou dans les cabinets de recrutements, des personnes sont tous les jours discriminées sur la base de leur(s) stigmat(e)s (être une femme – sexe - dans un secteur d'activité qui devrait être un « secteur d'hommes », être jeune – âge - dans des métiers qui devraient impliquer « beaucoup d'expériences », être d'origine étrangère – nom - dans des métiers qui devraient être occupés « par des français de souche »¹⁵,...)

- **cette orientation peut éviter les biais des enquêtes qui « identifient » l'origine immigrée de la personne par le fait objectif qu'un de ses parents soit né à l'étranger** (en n'étant pas déclaré « français de naissance »). Nous pouvons nous demander si dans ces enquêtes on ne traite pas qu'une partie des problèmes et si on ne rassemble pas/ne différencie pas des personnes qui n'ont pas à l'être au regard des mécanismes qui précèdent les discriminations. Une personne issue d'un mariage mixte (au sens large) ne risque-t-elle pas, par exemple, de se voir stigmatisée de façon très différente selon que c'est le père ou la mère qui est (d'origine) étrangère : dans le premier cas elle sera stigmatisable, sinon stigmatisée, par son patronyme, dans le second cas elle ne le sera pas.

1.4. Procédure de création de la variable « stigmatisable ».

Pour réaliser au mieux la gestion de l'enquête lors de la phase de recueil des données, nous disposons d'un fichier dit « adresses » qui comporte nom, prénom, adresse postale (de l'étudiant et des parents) et téléphones (étudiant et parental en cas de relance téléphonique). L'enquête se faisant par voie postale, le numéro de l'enquêté qui répond à l'enquête figure sur « l'enveloppe T » mise à sa disposition, ainsi que sur le questionnaire qui lui est fourni. Chaque numéro entrant est retiré du fichier adresse afin qu'il soit exclu des relances ultérieures.

Les questionnaires sont saisis (scannés) avec le numéro afin de contrôler les éventuels doublons et de compléter les variables en ajoutant par la suite les variables concernant le baccalauréat obtenu (exclues du questionnaire afin d'éviter qu'il ne soit trop lourd).

Ainsi le fichier dit « résultat » comporte une variable « numéro de l'enquêté » qui n'a d'utilité que durant la phase de construction du fichier de données. Au moment du traitement ce fichier de données est anonyme : il ne comporte que, le temps des contrôles du fichier, un numéro qui disparaît même lorsque s'engage la phase suivante : celle du traitement des données.

Afin de créer la variable stigmatisation, un fichier intermédiaire a été formaté qui ne comportait que trois variables : le numéro d'enquêté, le nom et le prénom de l'enquêté. Après avoir rangé les enquêtés par ordre alphabétique de prénom et de nom, la variable « stigmatisable » a été créée par simple « lecture informatique » (syntaxe SPSS) des prénoms ; un contrôle « manuel » a ensuite été fait sur les classements réalisés ; chacun des répondants à l'enquête a donc été caractérisé comme « stigmatisable comme d'origine arabe » au sens large de l'expression ou, à l'inverse, comme « non stigmatisable comme d'origine arabe »¹⁶.

¹⁵ Rappelons ici que la discrimination dont est victime une personne par rapport aux stigmates qui sont les siens peut très bien être négative dans certaines situations et positive dans d'autres (cas de certains jeunes d'origine asiatique qui semblent se trouver positivement discriminés dans les secteurs de la vente informatique par exemple, ou celui des hommes d'origine africaine qui semblent l'être dans celui du gardiennage et de la sécurité,...).

¹⁶ Pour classer en « stigmatisable » ou « non stigmatisable » le corpus de noms et prénoms disponible dans le fichier, nous avons fait appel aux ressources Internet. Le site « meilleursprenoms.com » rubrique « prénoms d'ailleurs » nous a en particulier servi ; voir également

La variable « stigmatisable » une fois créée, les deux variables « nom » et « prénom » ont été supprimées du fichier intermédiaire ; ce dernier (constitué donc de deux variables (« numéro de l'enquête » et variable « stigmatisable »)) a finalement été fusionné avec le fichier « résultat » (fichier des données recueillies par l'enquête).

2. Population étudiée.

L'Université des Sciences et Technologies de Lille¹⁷ a, par l'intermédiaire de son Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle¹⁸, analysé le devenir professionnel de **diplômés sortis de l'établissement en 1999 et 2000 titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3 ou plus**, de nationalité française ou de nationalité étrangère si le baccalauréat a été obtenu en France.

Le taux de réponse global (enquête sortants 1999 en 2003 et sortants 2000 en 2004) a été de 75%.

L'essai d'analyse présenté ici fait suite aux publications parues¹⁹ concernant l'ensemble des **diplômés de nationalité française**, soit 5119 personnes.

Le fichier étudié regroupe après pondération (par diplôme et sexe) et suite à la création de la variable « stigmatisation » deux sous populations : **228 diplômés qualifiés de « stigmatisables comme d'origine arabe » et 4891 autres qualifiés de « non stigmatisables »**.

3. Plan de traitement.

Dans une première étape nous montrerons quelles sont les caractéristiques sociodémographiques et scolaires des populations comparées au sein de tableaux synoptiques. Une caractérisation statistique sera également réalisée qui permettra de synthétiser et de spécifier les différences observables.

Des courbes d'accès à l'emploi seront présentées qui seront produites à partir du calendrier récapitulatif des situations comprises entre octobre de l'année de sortie de l'USTL et le moment de l'enquête (mois de mars, 30 mois après la sortie de l'USTL).

Une nouvelle comparaison, puis une nouvelle caractérisation se feront ensuite concernant les données d'insertion professionnelle (situation et emplois exercés).

Enfin une régression logistique sera réalisée afin de modéliser pour les enquêtés entrés dans la vie active 30 mois après leur sortie de l'USTL, le fait d'être au chômage (vs « ne pas être au chômage »).

pour l'étendue de son contenu l'article de Riadh Ben Rejeb intitulé : *A propos de prénomination* et consulté sur le site Internet suivant : perso.wanadoo.fr/geza.roheim/html/benrejeb.htm (copyright « éditions In Press »). Suite au traitement automatique, une vérification « manuelle » a été réalisée afin de comparer la corrélation entre l'origine des prénoms et celle des noms associés.

¹⁷ Voir le site Internet de l'USTL : <http://ustl1.univ-lille1.fr/projetUstl>

¹⁸ Voir le site Internet de l'OFIP : <http://www.univ-lille1.fr/ofip>

¹⁹ Eric Grivillers, *Les diplômés de niveau Bac+3 à Bac+8 sortis de l'USTL en 1999 ou 2000, caractéristiques des flux sortants et situation 30 mois après la sortie*, USTL-OFIP, Septembre 2004, 96 pages et Ofip-Publication n°24, *Le devenir en mars 2003 des diplômés Bac+3 à Bac+8 sortis en 2000 de l'USTL*, 8 pages.

4. Résultats.

4.1 Description des deux populations comparées.

Le tableau ci-dessous montre que les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » présentent des caractéristiques différentes des « autres diplômés ». On note en particulier **qu'au niveau de l'origine sociale, moins d'un diplômé stigmatisable comme « d'origine arabe » sur dix est d'origine « cadre ou profession libérale » alors que cela est le cas d'un tiers des « autres diplômés »**²⁰. Cette caractéristique explique en grande partie que les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » étaient plus souvent plus âgés que « la normale » l'année d'obtention du baccalauréat. On observe également que plus de la moitié d'entre eux sont originaires de la seule métropole lilloise.

Tableau 1 : Comparaison des caractéristiques générales

	Non stigmatisables	Stigmatisables
Sexe		
Hommes	51%	58%
Femmes	49%	42%
	Khi 2*: n.s.	
Age (année d'obtention du bac)		
Normal (au plus 18 ans)	69%	47%
Retard (plus de 18 ans)	31%	53%
	Khi 2*: sign. à plus de 99%	
Origine sociale		
Cadres et prof. libérales	34%	8%
Autres	66%	92%
	Khi 2*: sign. à plus de 99%	
Statut boursier		
Non boursiers	74%	40%
Boursiers	26%	60%
	Khi 2*: sign. A plus de 99%	
Origine géographique		
Métropole lilloise	36%	56%
Autre Nord Pas de Calais	47%	31%
Autre	17%	13%
	Khi 2*: sign. à plus de 99%	

* Le khi 2 teste la valeur statistique des écarts observés. La mention « n.s. » signifie que les écarts éventuellement constatés ne sont pas statistiquement valides et qu'ils sont certainement dus au hasard ; la mention « sig. à X% » signifie que les écarts constatés sont statistiquement valides à X%).

En ce qui concerne les caractéristiques scolaires (tableau de la page suivante), on constate que, tant pour le type de diplôme bac+2, que pour la filière de formation, que pour le fait d'avoir été ou non réinscrit après avoir quitté l'USTL, les différences entre les deux populations comparées ne sont pas significatives sur le plan statistique. Ces **différences** deviennent **significatives** en matière de niveau du plus haut diplôme obtenu (remarquons

²⁰ De manière complémentaire, 69% des diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » sont issus d'un milieu « ouvrier » contre 16% seulement des « autres diplômés ».

que, regroupés en deux catégories - second cycle et troisième cycle –, ces différences ne sont plus significatives) et **surtout, en matière de série de baccalauréat et de profil de formation** (les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » ayant réalisé un cursus classé en formation post-initiale près de trois fois plus souvent que les « autres diplômés »).

Tableau 2 : Comparaison des caractéristiques scolaires

	Non stigmatisables	Stigmatisables
Série de baccalauréat		
Littéraire et économique	22%	26%
Scientifique	70%	56%
Technologiques	8%	18%
	Khi 2*: sign. à plus de 99%	
Type de diplôme Bac+2		
DEUG	73%	66%
Autres	27%	34%
	Khi 2*: n.s.	
Filière du diplôme Bac+3**		
Scientifique	59%	51%
Sciences éco. et sociales	41%	49%
	Khi 2*: n.s.	
Réinscription après l'USTL		
Non réinscrits	55%	59%
Réinscrits à l'IUFM	19%	20%
Réinscrits hors IUFM	26%	21%
	Khi 2*: n.s.	
Niveau du diplôme le plus élevé		
Second cycle	37%	51%
Troisième cycle	39%	32%
Diplôme et concours***	24%	17%
	Khi 2*: sign. à plus de 99%	
Type de formation****		
Initiale	92%	77%
Post initiale	8%	23%
	Khi 2*: sign. à plus de 99%	

* Le khi 2 teste la valeur statistique des écarts observés. La mention « n.s. » signifie que les écarts éventuellement constatés ne sont pas statistiquement valides et qu'ils sont certainement dus au hasard ; la mention « sig. à X% » signifie que les écarts constatés sont statistiquement valides à X%.

** De manière complémentaire on constate qu'au sein des filières scientifiques, les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » sont moins souvent issus de la filière Sciences de la Nature et de la Vie (12% d'entre eux contre 22% pour les « autres diplômés » ; au sein des SES, les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » sont plus souvent que les « autres diplômés » issus de la filière Sciences Humaines et Sociales (23% contre 17%).

*** Dans les deux populations comparées, la même proportion d'étudiants (41%) a tenté un concours de la fonction publique ; le taux de réussite des diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » est de 43% contre 60% pour les « autres diplômés ».

**** Sont considérés en formation initiale les diplômés dont le diplôme le plus élevé à été obtenu à moins de 27 ans pour un diplôme de niveau Bac+3, à moins de 28 ans pour un diplôme de niveau Bac+4, à moins de 29 ans pour un diplôme de niveau Bac+5 et à moins de 32 ans quand le diplôme le plus élevé est un doctorat.

4.2 Caractérisation statistique des deux populations comparées.

4.2.1 Caractérisation par les variables socio-démographiques et leurs modalités.

La caractérisation (tableau 3) nous permet de contrôler qu'en ce qui concerne les grandes caractéristiques socio-démographiques, la variable « sexe » n'est pas à retenir (valeur test inférieure à 2) dans l'analyse des facteurs de différenciation des deux modalités (sous populations) de la variable « stigmatisation ».

A contrario, on constate que **la variable qui, de très loin, distingue le plus les deux modalités (sous populations) de la variable « stigmatisation » est l'origine sociale** (ainsi que « la situation boursière » qui découle en partie de l'origine sociale).

Tableau 3 : Caractérisation²¹ de la variable « Stigmatisable » par les variables socio démographiques

V.TEST	PROBA	LIBELLE DE LA QUESTION
99.99	0.000	Origine sociale
10.84	0.000	Situation boursière l'année de sortie
6.98	0.000	Age au baccalauréat
5.63	0.000	Lieu d'origine
1.60	0.055	Sexe

Source : OFIP - USTL.

En analysant ensuite (tableau 4 de la page suivante) quelles sont les modalités qui caractérisent le mieux les deux populations comparées, on constate que **c'est le fait d'être d'origine sociale « ouvrière », d'être boursier, d'avoir plus de 18 ans l'année de son bac et d'être originaire de la métropole lilloise qui caractérise le mieux les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » par rapport aux « autres diplômés ».**

²¹ Procédure « DEMOD » sous SPAD. Extrait de l'aide en ligne du logiciel : « cette procédure extrêmement puissante permet de caractériser automatiquement toute variable nominale. C'est la procédure idéale pour tout savoir d'une variable en une seule demande (...). On peut caractériser soit chaque modalité d'une variable, soit globalement la variable elle-même. Tous les éléments disponibles (actifs et illustratifs) peuvent intervenir dans la caractérisation : les modalités des variables nominales, les variables nominales elles-mêmes, les variables continues. Les éléments caractéristiques sont classés par ordre d'importance à l'aide d'un critère statistique ("valeur-test") auquel est associé une probabilité : plus la valeur-test est grande (plus la probabilité est faible), plus l'élément est caractéristique ».

Quant à la « valeur test », « le principe en est le suivant : pour évaluer l'ampleur des différences entre proportions ou entre moyennes, on réalise des tests statistiques que l'on exprime finalement en nombre d'écart-types d'une loi normale. La valeur-test est égale à ce nombre d'écart-types. Ainsi lorsque la valeur-test est supérieure à 2 en valeur absolue, un écart est significatif au seuil usuel (5%). En rangeant les items dans l'ordre décroissant des valeurs-tests, on range les items dans l'ordre de leur importance pour caractériser un objet (...) ». De manière complémentaire : « une modalité (ou une catégorie) d'une variable nominale est considérée comme caractéristique de la classe si son abondance dans la classe est jugée significativement supérieure à ce qu'on peut attendre compte tenu de sa présence dans la population », Ludovic Lebart, Alain Morineau, Marie Piron, *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Dunod (1^{ère} éd. : 1995), chapitre 2, Section 3, page 182.

Tableau 4 : Caractérisation²² de la variable « Stigmatisable »
par les modalités des variables socio démographiques

V.TEST	PROBA	POURCENTAGES			MODALITES	DES VARIABLES
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL		
95.54 Non stigmatisable						
19.01	0.000	98.84	80.56	77.87	Autre qu'ouvrière	Origine sociale
10.23	0.000	97.51	73.66	72.17	Non boursier	Situation boursière
6.79	0.000	96.94	69.37	68.37	Normal	Age au baccalauréat
4.70	0.000	97.02	47.03	46.31	Autre Nord PdC	Lieu d'origine
V.TEST	PROBA	POURCENTAGES			MODALITES	DES VARIABLES
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL		
4.46 Stigmatisable						
15.82	0.000	15.74	64.33	18.23	Ouvrière	Origine sociale
10.22	0.000	9.56	59.66	27.83	Boursier	Situation boursière
7.04	0.000	17.68	15.47	3.90	Foyer et inconnue	Origine sociale
6.79	0.000	7.49	53.15	31.63	En retard	Age au baccalauréat
5.92	0.000	6.75	55.41	36.62	Métropole lilloise	Lieu d'origine

Source : OFIP - USTL.

4.2.2 Caractérisation par les variables scolaires et leurs modalités.

La caractérisation (tableau 5) nous permet de contrôler qu'en ce qui concerne les grandes caractéristiques scolaires, les « filière de formation » et surtout « réinscription après la sortie de l'USTL » ne sont pas à retenir (valeur test inférieure à 2) dans l'analyse des facteurs de différenciation des deux modalités (sous populations) de la variable « stigmatisation » (la variable « type de diplôme Bac+2 » a une valeur-test supérieure à deux mais comporte un risque – cf. Proba). *A contrario*, on constate que **les variables qui distinguent le plus les deux modalités (sous populations) de la variable « stigmatisation » sont « le type de formation » suivie, ainsi que la « série de baccalauréat ».**

Tableau 5 : Caractérisation de la variable « Stigmatisable »
par les variables scolaires

V.TEST	PROBA	LIBELLE DE LA QUESTION
7.40	0.000	Type de formation
5.32	0.000	Série du baccalauréat
3.78	0.000	Niveau du diplôme le plus élevé et concours
2.42	0.008	Type de diplôme Bac+2
1.90	0.029	Filière de formation (Bac+3)
0.73	0.232	Réinscription après la sortie de l'USTL

Source : OFIP - USTL.

²² Description des indicateurs :

V.TEST : valeur-test (voir note 21).

PROBA. : probabilité critique ; renvoie à la probabilité de se tromper en affirmant que la variable (ou la modalité) est caractéristique de la variable (ou de la modalité) analysée.

% CLA/MOD : pourcentage d'étudiants caractérisés par la modalité qui appartiennent à la classe ou la modalité testée (ex : 98,8% des diplômés d'origine sociale « autre qu'ouvrière » sont des diplômés « non stigmatisables »).

% MOD/CLA : parmi les étudiants de la classe ou de la modalité testée, pourcentage d'étudiants caractérisés par la modalité (ex : 80,5% des diplômés « non stigmatisables » sont d'origine sociale « autre qu'ouvrière »).

GLOBAL : pourcentage de la modalité dans l'ensemble de la population (ex : 77,8% de l'ensemble diplômés sont d'origine sociale « autre qu'ouvrière »).

En analysant ensuite (tableau 6) quelles sont les modalités des variables scolaires qui caractérisent le mieux les deux populations comparées, on observe surtout que les valeur-test calculées n'atteignent pas, tant pour les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » que pour les « autres diplômés », les niveaux observés lors de la caractérisation effectuée sur les modalités des variables sociodémographiques et qu'aucune modalité n'a une valeur-test très supérieure aux autres. Cela montre d'une part que les différences entre les deux populations existent (valeur-test supérieure à 2) mais qu'elles ne sont pas très importantes et que, d'autre part, aucune des modalités des variables scolaires testées ne « sur caractérise » l'une ou l'autre des deux populations comme cela était le cas avec les modalités des variables sociodémographiques.

Tableau 6 : Caractérisation de la variable « Stigmatisable »
par les modalités des variables scolaires

V.TEST	PROBA	POURCENTAGES			MODALITES	
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES
95.54 Non stigmatisable						
6.53	0.000	96.22	91.92	91.27	Formation initiale	Type de formation
4.33	0.000	96.42	70.27	69.63	Scientifique	Série du baccalauréat
2.60	0.005	97.00	20.13	19.83	Second cycle+concours	Niveau du diplôme le plus élevé
2.58	0.005	96.03	72.28	71.91	DEUG	Type de diplôme Bac+2
4.46 Stigmatisable						
6.53	0.000	11.56	22.64	8.73	Formation post initiale	Type de formation
4.62	0.000	9.42	17.88	8.46	Autres que scientifiques	Série du baccalauréat
4.06	0.000	6.03	51.02	37.71	Second cycle	Niveau du diplôme le plus élevé
2.58	0.005	5.72	36.05	28.09	Autres que DEUG	Type de diplôme Bac+2

Source : OFIP - USTL.

4.3 Evolution sur 30 mois des situations des deux populations comparées.

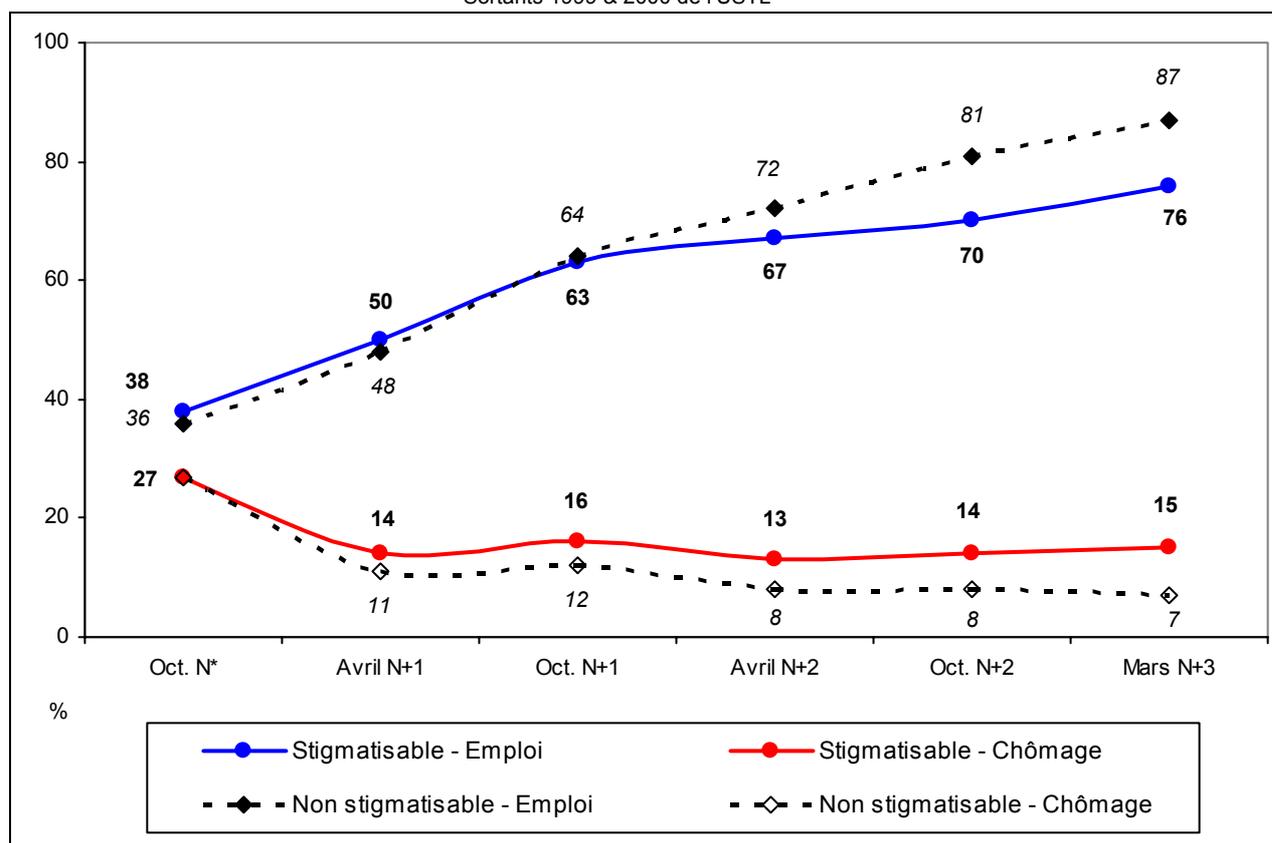
En ce qui concerne l'accès à l'emploi (CDI, fonctionnaire, CDD,...), on constate (graphe 1) que les taux d'accès des diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » sont globalement les mêmes que ceux des « autres diplômés » durant la première année qui suit la sortie de l'USTL (de « oct. N » à « oct. N+1 ») ; ceci s'expliquant essentiellement par les inscriptions à l'IUFM.

Au bout d'un an (sortie de l'IUFM pour ceux qui ont échoué au concours) et jusqu'au moment de l'enquête, une différence de taux d'emploi apparaît au profit des « autres diplômés », différence qui semble se stabiliser à +11 points à partir du début de la troisième année (« oct. N+2 »).

Les différences de taux d'emploi constatées entre les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » et les « autres diplômés » s'expliquent en partie par les différences de taux de chômage. En la matière, les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » apparaissent toujours plus touchés que les « autres diplômés » et, surtout, de plus en plus en situation de chômage au fil de l'observation (tous les 6 mois, l'écart grandit d'un point : de plus 3 points de chômage en « avril N+1 » à +8 points en « mars N+3 »).

Grappe 1 : Evolution des taux d'emploi et de chômage sur 30 mois

- Sortants 1999 & 2000 de l'USTL -



* « Oct. N » situation en octobre de l'année civile de sortie de l'USTL (ex. : octobre 1999 pour les sortants 1999).

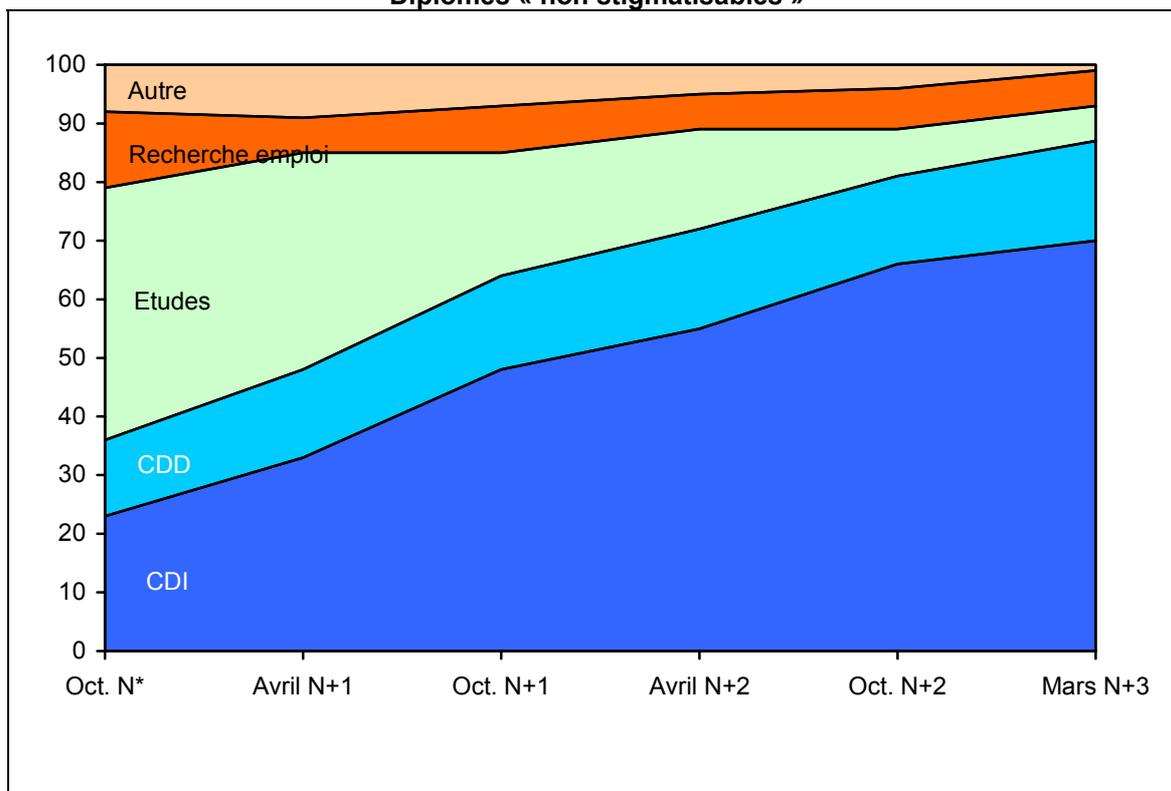
Source : OFIP - USTL.

Le graphe 2 fournit de manière détaillée l'évolution des situations observées dans les deux populations comparées.

Grphe 2 : Evolution sur 30 mois de la situation professionnelle

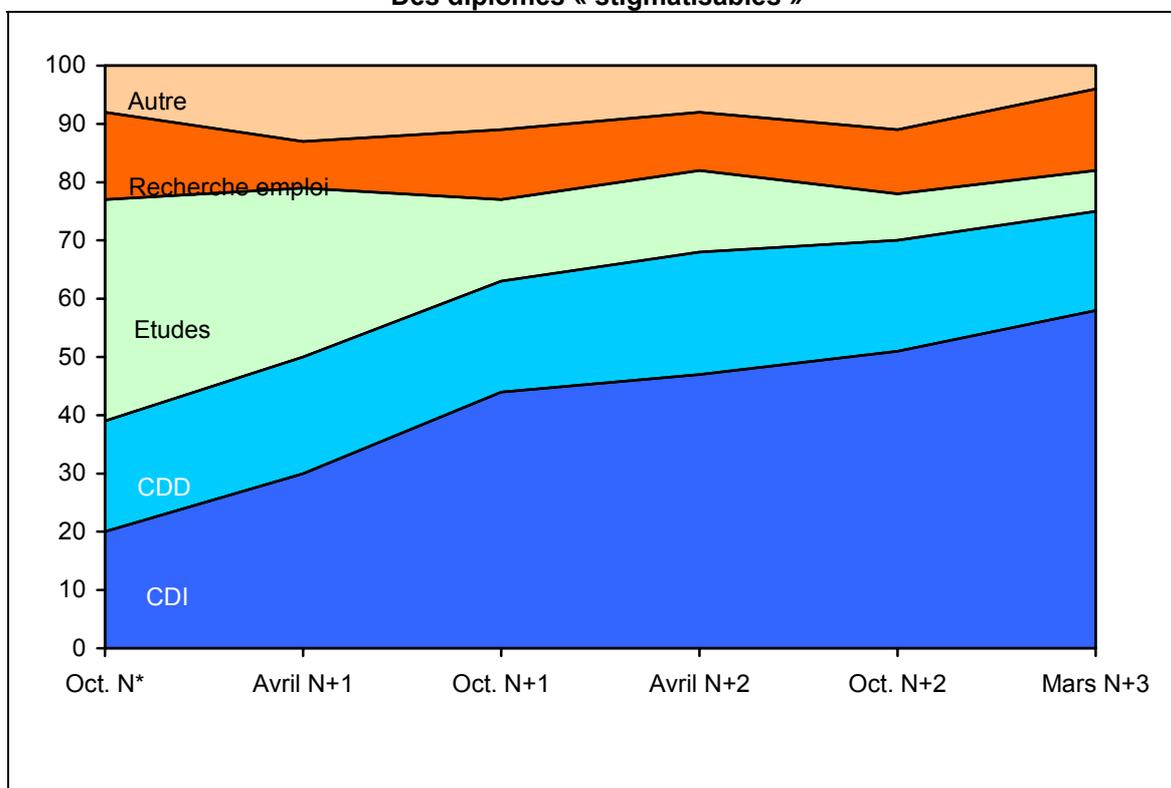
- Sortants 1999 & 2000 de l'USTL -

Diplômés « non stigmatisables »



*« Oct. N » situation en octobre de l'année civile de sortie de l'USTL (ex. : octobre 1999 pour les sortants 1999).

Des diplômés « stigmatisables »



*« Oct. N » situation en octobre de l'année civile de sortie de l'USTL (ex. : octobre 1999 pour les sortants 1999).

Source : OFIP - USTL.

4.5 Description de la situation professionnelle et des situations d'emploi.

Les tableaux 7 et 8 nous permettent de constater qu'en matière de situation professionnelle **les différences entre les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » et les « autres diplômés » se situent beaucoup plus au niveau de la situation 30 mois après la sortie de l'USTL, qu'au niveau des caractéristiques des emplois exercés.**

Si on constate des écarts significatifs entre les deux populations en matière d'emploi stable (CDI ou fonctionnaire) d'une part (+12 points en faveur des « autres diplômés »), et de taux de recherche d'emploi d'autre part (+8 en défaveur des diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe »), il n'en est plus de même en ce qui concerne les caractéristiques des emplois exercés : les différences observées (tableau 8) ne sont significatives qu'en matière de « catégorie professionnelle » des diplômés en emploi 30 mois après leur sortie de l'USTL (si les diplômés stigmatisables sont moins souvent que les « autres diplômés » cadres administratifs et commerciaux des entreprises ou cadres de la fonction publique et des collectivités locales, ils occupent *a contrario* deux fois plus souvent une profession intermédiaire de la fonction publique, des collectivités locales ou de la santé) et, par prolongement, en matière de secteur d'activité regroupé de l'employeur.

Tableau 7 : Comparaison de la situation professionnelle et des situations d'emploi

	Non stigmatisables	Stigmatisables
Situation 30 mois après la sortie de l'USTL		
Emploi CDI, fonctionnaire	70%	58%
Emploi CDD, intérim,...	17%	17%
Recherche d'un emploi	6%	14%
Etudes	6%	7%
Autres	1%	4%

Khi 2*: sign. à plus de 99%

* Le khi 2 teste la valeur statistique des écarts observés. La mention « n.s. » signifie que les écarts éventuellement constatés ne sont pas statistiquement valides et qu'ils sont certainement dus au hasard ; la mention « sig. à X% » signifie que les écarts constatés sont statistiquement valides à X%.

De manière complémentaire, le rapport de proportions²³ (odds-ratio) calculé sur le fait d'être ou non à la recherche d'un emploi 30 mois après la sortie de l'USTL montre que **les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » ont 2,6 fois plus de risques que les « autres diplômés » d'être à la recherche d'un emploi plutôt que de ne pas l'être.**

Il semble donc que les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » ont davantage que les « autres diplômés » des difficultés à être recrutés, mais que lorsqu'ils le sont, les différences entre les deux populations deviennent faibles, voire parfois inexistantes.

²³ Rapport entre la probabilité des diplômés « stigmatisables » d'être à la recherche d'un emploi et la probabilité des « autres diplômés » d'être à la recherche d'un emploi. Sur le tableau suivant :

	Recherche emploi	Autre situation	Total
Stigmatisables	14%	86%	100%
Non stigmatisables	6%	94%	100%

Le odds-ratio se calcule comme suit : $(14/86) / (6/94) = 2,55$.

On notera avec intérêt que les résultats obtenus ici font tout à fait écho aux résultats d'autres études²⁴ récentes.

Tableau 8 : Comparaison des situations d'emploi

	Non stigmatisables	Stigmatisables
Type d'employeur		
Etat et collectivité locale	39%	42%
Entreprise et association	61%	58%
	Khi 2*: n.s.	
Catégorie professionnelle		
Cadres administratifs et commerciaux	19%	15%
Cadres techniques et ingénieurs	24%	25%
Cadre Fonction publique et des collectivités locales	27%	24%
Prof. intermédiaires administratives et commerciales	6%	5%
Techniciens et contremaîtres	7%	6%
Prof. intermédiaires Fonction publique, coll. Locales, santé	10%	20%
Employés	7%	5%
	Khi 2*: sign. à plus de 99%	
Secteur d'activité		
Activités primaires et secondaires des entreprises	15%	8,5%
Activités tertiaires des entreprises	39%	33%
Education et recherche publique	32%	37%
Autre Administration et secteurs associatif	14%	21,5%
	Khi 2*: sign. à 99%	
Lieu d'exercice de l'emploi		
Métropole lilloise	34%	36%
Autre Nord	15%	11%
Pas-de-Calais	10%	7%
Île de FRance	17%	24%
Ailleurs en France	20%	18%
Etranger	4%	4%
	Khi 2*: n.s.	
Salaire mensuel net médian	1600 euros	1560 euros

* Le khi 2 teste la valeur statistique des écarts observés. La mention « n.s. » signifie que les écarts éventuellement constatés ne sont pas statistiquement valides et qu'ils sont certainement dus au hasard ; la mention « sig. à X% » signifie que les écarts constatés sont statistiquement valides à X%.

²⁴ Voir réf. de la note 4 ou la communication faite au colloque de Rabat (2003) par Arnaud Dupray et Stéphanie Moullet, « *Quelles discriminations à l'encontre des jeunes d'origine maghrébine à l'entrée du marché du travail en France* », CEREQ.

4.6 Caractérisation et modélisation de la situation professionnelle.

4.6.1 Caractérisation.

En amont de la modélisation, la caractérisation statistique de la variable « situation professionnelle 30 mois après la sortie de l'USTL » des diplômés, réduite aux seules modalités qui composent la population active²⁵, va nous permettre d'identifier les variables qui la déterminent le plus.

Après exploration²⁶, parmi les huit variables finalement retenues, on constate (tableau ci-dessous) que ce sont, de loin (voir grandeur des valeurs-tests), le niveau du diplôme le plus élevé obtenu (allié au fait d'avoir, ou non, également obtenu un concours de la fonction publique), ainsi que le secteur de formation suivi qui déterminent le plus la situation professionnelle dans laquelle se trouve un diplômé sorti de l'USTL en 1999 ou 2000 et interrogé 30 mois après sa sortie.

Tableau 9 : Caractérisation de la variable « situation professionnelle 30 mois après la sortie de l'USTL » par les variables retenues

V.TEST	PROBA	LIBELLE DE LA QUESTION
99.99	0.000	Niveau du diplôme le plus élevé et concours
99.99	0.000	Secteurs SISE du diplôme Bac+3
12.28	0.000	Réinscription après la sortie de l'USTL
5.11	0.000	Type de diplôme Bac+2
4.39	0.000	Stage en entreprise durant les études
4.28	0.000	Stigmatisation
3.24	0.001	Age au baccalauréat
2.65	0.004	Sexe

Source : OFIP - USTL.

De manière plus détaillée (tableau 10) la variable « stigmatisation » est caractéristique des situations « d'emploi CDI » et de « recherche emploi ».

Pour l'emploi CDI, on constate logiquement que le fait d'avoir obtenu un concours de la fonction publique (après avoir été réinscrit à l'IUFM) suite à un diplôme de second cycle caractérise fortement la situation d'emploi CDI. Le fait d'être issu d'une filière de formation « porteuse » sur le marché du travail, comme cela est le cas pour les filières ST SI et SEG, est également caractéristique de la situation d'emploi CDI. On observe que la variable « stigmatisation » apparaît en fin de liste des variables caractéristiques : **le fait de ne pas être stigmatisable comme « d'origine arabe » caractérise également la situation d'emploi CDI, même si ce n'est pas ce qui détermine le plus cette situation.**

Pour la situation de recherche d'emploi, on constate que le fait d'avoir retardé son entrée sur le marché de l'emploi en se réinscrivant après la sortie de l'USTL est caractéristique de la situation de recherche d'emploi. Il est également remarquable que **le fait d'être stigmatisable comme « d'origine arabe » est assez fortement caractéristique de la situation de recherche d'emploi connue 30 mois après la sortie de l'USTL** : si cette situation concerne 7% de l'ensemble de la population, elle concerne 15% des diplômés stigmatisables (de fait, si ces derniers ne représentent que 4,3% de l'ensemble des diplômés, ils représentent 9,3% des diplômés à la recherche d'un emploi).

²⁵ Soit les modalités « en emploi CDI », « en emploi CDD » et « en recherche d'emploi ».

²⁶ Suite à une première exploration des données, les variables suivantes ont été rejetées de l'analyse car déclarées non caractéristiques (valeur-test inférieure à 2) : situation boursière, origine géographique, origine sociale, type de formation réalisée et série de baccalauréat obtenu.

En ce qui concerne la modalité « emploi CDD », elle est surtout caractérisée par le fait de regrouper la majorité (52,3%) des diplômés titulaires d'un diplôme de niveau second cycle sans y avoir ajouté un concours de la fonction publique et de concerner davantage les filières SHS et SNV. On notera ici que si la variable « stigmatisation » n'apparaît pas, la variable « sexe » (qui est bien sûr aussi une variable stigmatisante), caractérise quant à elle l'emploi CDD par le fait que 54% des diplômés en emploi CDD sont des femmes alors que ces dernières sont minoritaires dans l'ensemble de la population (49%).

Tableau 10 : Caractérisation de la variable « situation professionnelle 30 mois après la sortie de l'USTL » par les modalités des variables retenues

V.TEST	PROBA	POURCENTAGES			MODALITES	
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES
75.07 En emploi CDI						
21.94	0.000	98.01	27.20	20.84	Second cycle+concours	Niveau diplôme plus élevé+concours
7.89	0.000	84.94	21.76	19.24	Réinscrits IUFM	Réinscription après sortie USTL
7.08	0.000	84.22	19.94	17.77	ST SI	Secteurs SISE du diplôme Bac+3
5.85	0.000	81.33	27.47	25.36	SEG	Secteurs SISE du diplôme Bac+3
5.70	0.000	80.59	30.99	28.87	Autres	Type de diplôme Bac+2
3.91	0.000	80.31	19.04	17.79	SSM	Secteurs SISE du diplôme Bac+3
3.77	0.000	77.09	59.61	58.05	Non réinscrits	Réinscription après sortie USTL
3.42	0.000	76.59	69.01	67.65	18 ans et moins	Age au baccalauréat
3.15	0.001	75.51	96.26	95.70	Non stigmatisable	Stigmatisation
2.82	0.002	76.81	52.67	51.47	Homme	Sexe

V.TEST	PROBA	POURCENTAGES			MODALITES	
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES
18.02 En emploi CDD						
9.96	0.000	25.38	52.35	37.16	Second cycle	Niveau diplôme plus élevé+concours
9.09	0.000	29.91	28.08	16.91	SHS	Secteurs SISE du diplôme Bac+3
7.65	0.000	26.15	32.97	22.71	Réinscrits hors IUFM	Réinscription après sortie USTL
6.31	0.000	24.82	30.53	22.16	SNV	Secteurs SISE du diplôme Bac+3
4.69	0.000	19.65	77.60	71.13	DEUG	Type de diplôme Bac+2
3.73	0.000	21.18	36.93	31.41	Non	Stage entreprise durant les études
3.26	0.001	19.92	53.65	48.53	Femme	Sexe
2.67	0.004	22.78	12.69	10.04	20 ans et plus	Age au baccalauréat
2.43	0.008	19.66	45.84	42.01	Troisième cycle	Niveau diplôme plus élevé+concours

V.TEST	PROBA	POURCENTAGES			MODALITES	
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES
6.91 A la recherche d'un emploi						
7.34	0.000	12.29	40.37	22.71	Réinscrits hors IUFM	Réinscription après sortie USTL
4.69	0.000	9.00	54.66	42.01	Troisième cycle	Niveau diplôme plus élevé+concours
4.11	0.000	15.00	9.32	4.30	Stigmatisable	Stigmatisation
3.45	0.000	9.40	30.13	22.16	SNV	Secteurs SISE du diplôme Bac+3
3.44	0.000	7.78	76.17	67.70	Oui	Stage entreprise durant les études
2.85	0.002	9.00	29.04	22.32	19 ans	Age au baccalauréat
2.66	0.004	8.20	44.09	37.16	Second cycle	Niveau diplôme plus élevé+concours
2.47	0.007	7.52	77.33	71.13	DEUG	Type de diplôme Bac+2

Source : OFIP - USTL.

4.6.2 Modélisation de la situation de chômage.

L'objectif maintenant est de montrer l'importance des influences respectives des variables étudiées en réalisant une régression logistique²⁷ qui va nous permettre de quantifier l'impact de telle ou telle caractéristique du diplômé sur le risque de se trouver au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL.

On veillera à retenir que cette procédure implique de considérer les influences des variables ou des modalités « toutes choses égales par ailleurs », en gardant bien à l'esprit que ce « tout » est partiel puisqu'il se limite aux seules modalités de référence des variables explicatives retenues dans le modèle.

L'influence des variables et de leurs modalités est appréciée en terme multiplicatif, ce qui signifie que l'on va voir (colonne «Exp(β) » du tableau 11) de combien la probabilité d'être au chômage est multipliée (ou divisée) lorsque l'on possède telle ou telle caractéristique. Nous avons par ailleurs calculé l'effet marginal associé à chaque modalité étudiée afin de voir de combien de points la probabilité d'être au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL s'accroît (ou diminue) par rapport à la probabilité de la situation de référence.

Dans le cas présent, les variables explicatives introduites dans notre modèle²⁸ (variables exogènes) pour expliquer la situation de chômage (variable endogène) sont :

- la filière de formation (filière du diplôme Bac+3),
- le niveau du plus haut diplôme obtenu (en distinguant les diplômés qui ont obtenu un concours de la fonction publique complémentairement à leur diplôme)
- le type (regroupé) de diplôme Bac+2 obtenu,
- le fait d'être ou non stigmatisable comme « d'origine arabe ».

Le tableau 11 montre que de toutes les variables utilisées dans le modèle, la variable « niveau du plus haut diplôme obtenu » est la plus importante car l'une de ses modalités (obtenir un concours de la fonction publique complémentairement au diplôme) sur détermine la situation des diplômés 30 mois après la sortie de l'USTL. On constate en effet après calcul (voir note de lecture de la page suivante) que **la probabilité d'être au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL n'est que de 0.9% pour un diplômé (homme ou femme),**

- titulaire d'un DEUG,
- issu de la filière SSM,
- titulaire d'un concours de la fonction publique,
- non stigmatisable comme « d'origine arabe » du point de vue patronymique.

²⁷ D'une manière générale l'analyse se déroule ainsi : si parmi les diplômés chacun est, ou non, au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL, la procédure va établir la *probabilité* que le diplômé avait d'être ou non au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL au regard de la situation de l'ensemble des diplômés qui possèdent les mêmes caractéristiques que lui (les mêmes modalités des variables testées). Partie d'un ensemble de variables nominales, la procédure crée donc dans un premier temps une variable continue (la probabilité p d'être, ou non, au chômage), puis calcule le « odds », soit le ratio entre la probabilité d'être au chômage et la probabilité de ne pas l'être ; la régression logistique va enfin et pour dire vite modéliser le logarithme de ce « odds » en réalisant une régression, cette fois linéaire, de cette quantité. Pour un aperçu théorique de cette méthode et de ses « déclinaisons » on consultera : Lebart L, Morineau A. et Piron M., *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Paris, Dunod, 2000.

²⁸ Pour la modélisation réalisée, le test du modèle global montre que la statistique du Khi-deux du rapport de vraisemblance est très significative pour le modèle proposé ; en effet, l'écart entre la déviance du modèle de référence réduit à la seule constante d'une part et celle du modèle étudié d'autre part, est très important (-176) et très significatif. On passe d'un « -2 log vraisemblance » de 353 à 177 pour respectivement le modèle réduit à la constante et pour le modèle testé. Avec un degré de liberté égal à 8, il suffisait que cet écart soit au moins de 26,1 pour être significatif au seuil de 1 $\%$.

Ainsi, *toutes choses étant égales par ailleurs (au sein du modèle retenu)*, on constate logiquement que **le fait d'avoir obtenu un concours de la fonction publique « garantit » celui d'avoir un risque quasi nul d'être au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL et que cette caractéristique annihile l'influence de toutes les autres modalités retenues**. La probabilité d'être au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL ne passe que de 0.9% pour un diplômé non stigmatisable comme « d'origine arabe » à 1.3% pour un diplômé stigmatisable comme « d'origine arabe ».

A l'inverse, **si le diplômé n'a pas obtenu un concours de la fonction publique, la probabilité d'être au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL s'accroît fortement quel que soit le niveau du diplôme obtenu**²⁹. Le taux de chômage 30 mois après la sortie de l'USTL est de 9% pour un diplômé (homme ou femme),

- titulaire d'un DEUG,
- issu de la filière SSM,
- titulaire d'un diplôme de second cycle (sans concours de la fonction publique complémentaire),
- non stigmatisable comme « d'origine arabe » du point de vue patronymique.

Le taux calculé passe de 9% à 20,5% si les caractéristiques du diplômé ne sont modifiées que sur le plan de la stigmatisation. 11,5 points séparent donc le diplômé non stigmatisable comme « d'origine arabe » de celui qui l'est. La variable « stigmatisation » influence donc grandement la situation des diplômés 30 mois après la sortie de l'USTL dès lors que ceux-ci n'ont pas intégré la fonction publique.

Notons enfin, pour information, que la probabilité d'être au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL est de 29.3%³⁰ pour un diplômé (homme ou femme) qui cumulerait toutes les caractéristiques « négatives », soit un diplômé :

- titulaire d'un DEUG ,
- issu de la filière SNV,
- titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle (sans concours de la fonction publique complémentaire),
- stigmatisable comme « d'origine arabe » du point de vue de son nom.

²⁹ Le taux de chômage est un peu supérieur pour les diplômés titulaires d'un diplôme de 3ème cycle par rapport aux titulaires d'un diplôme de 2nd cycle parce qu'une partie des titulaires d'un diplôme de 3ème cycle se sont réinscrits dans une autre université après leur sortie de l'USTL et sont donc sur le marché du travail depuis 18 mois et non 30.

³⁰ Ici : $p=1/[1+\exp(-\Sigma\beta)]$ soit $p=1/[1+\exp(-(-4,753+0,957+0,292+2,622))]$.

Tableau 11 : Régression logistique
 Modalité : « est au chômage » (vs ne pas l'être) - estimations des paramètres

	β	E.std.	Signif.	Exp(β)	Intervalle de confiance 95% pour exp(β)		Effet marginal de la modalité sur le taux de chômage
					Borne inf.	Borne sup.	
Constante	-4.753	.333	.000				
Stigmatisable	.957	.212	.000	2.605	1.720	3.945	+ 1,3 %
Non stigmatisable	Ref.	Ref.
STSI	<i>-.326</i>	<i>.211</i>	<i>.121</i>	.722	<i>.477</i>	<i>1.091</i>	- 0,3 %
SNV	<i>.292</i>	<i>.188</i>	<i>.120</i>	1.340	<i>.926</i>	<i>1.938</i>	+ 0,2 %
SEG	<i>-.459</i>	<i>.200</i>	<i>.022</i>	.632	<i>.427</i>	<i>.935</i>	- 0,4 %
SHS	<i>.003</i>	<i>.205</i>	<i>.990</i>	<i>1.003</i>	<i>.670</i>	<i>1.500</i>	n.s.
SSM	Ref.	Ref.
Second Cycle	2.440	.325	.000	11.468	6.064	21.688	+ 8,1 %
Troisième cycle	2.622	.322	.000	13.766	7.324	25.875	+ 9,7 %
Diplôme + concours	Ref.	Ref.
Autres que DEUG	<i>-.208</i>	<i>.147</i>	<i>.156</i>	.812	<i>.609</i>	<i>1.083</i>	- 0,2 %
DEUG	Ref.	Ref.

Les informations en italiques présentent un risque statistique ; les informations relatives à la modalité « SHS » de la variable « filière d'origine » sont invalides (cf. « signif. »).

Source : USTL-OFIP

Note de lecture du tableau 11

La constante exprime indirectement la probabilité pour le diplômé de référence d'être au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL. Cette probabilité se calcule comme suit :

$$P=1 / [1+\exp(-\beta_0)] \text{ avec } \beta_0=\text{coeff. « } \beta \text{ » de la constante.}$$

- La colonne « β » fournit le coefficient d'influence qui représente l'effet additif de la modalité dans la régression du log-odds ($\log[p/(1-p)]$). Il n'est pas directement interprétable (hormis pour son signe : s'il est positif il augmente la probabilité d'être dans la situation modélisée et inversement).

- La colonne « E. std. » fournit la valeur de l'erreur type du coefficient « β » et fournit donc la précision avec laquelle la méthode évalue l'influence de la modalité.

- La colonne « Signif. » fournit la significativité statistique des coefficients. Exemple : on a 12% de risque de se tromper en disant que le fait d'être issu de la filière SNV accroît le risque d'être au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL (et multiplie ce risque de 1,34 fois par rapport à la situation de référence).

- La colonne « Exp(β) » fournit l'exponentielle du coefficient « β ». Ce coefficient permet de raisonner en termes d'effets multiplicatifs de la modalité sur le « odds ».

- Bornes de l'intervalle de confiance à 95%. Cet intervalle permet d'éviter les erreurs de lecture et d'interprétation en constatant par exemple que l'influence d'une modalité est « suspecte » si la valeur 1 est comprise dans cet intervalle.

- La dernière colonne présente l'effet marginal de chacune des modalités sur le taux de chômage. Si la situation de référence prenait en compte le fait d'être stigmatisable plutôt que ne pas l'être (référence), le taux de chômage augmenterait de 1,3%.

Calcul : $1/1+\exp(-(-4,753+0,957))=0,022$; $0,022-0,09=0,013$.

5. Synthèse.

Les diplômés, de nationalité française, stigmatisables comme « d'origine arabe » du point de vue patronymique se distinguent assez sensiblement des « autres diplômés » sur le plan des profils socio démographiques et des caractéristiques de la scolarité primaire et secondaire. On a vu en particulier qu'ils sont beaucoup plus rarement que les autres diplômés issus d'un milieu favorisé sur le plan économique et culturel (8% ont un père cadre ou qui exerce une profession libérale, contre 34% chez les « autres diplômés »). Cette caractéristique induit des différences en matière de scolarité primaire et secondaire. Ainsi, les diplômés stigmatisables ont majoritairement (53%) obtenu leur baccalauréat en retard par rapport à la norme (18 ans) et sont plus souvent que les « autres diplômés » titulaires d'un baccalauréat technique (18% contre 8%).

En ce qui concerne les caractéristiques universitaires (scolarité post baccalauréat), on a observé que les différences entre les deux populations comparées sont faibles (et, le plus souvent, non significatives sur le plan statistique) hormis en ce qui concerne le type de cursus développé : les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » obtiennent moins que les « autres diplômés » un concours de la fonction publique complémentairement au diplôme obtenu (17% contre 24%) et sont plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau second cycle (51% contre 37%).

Du point de vue de l'insertion professionnelle, on a pu constater que :

- 1° les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » ont des situations d'emploi assez peu différentes de celles des « autres diplômés » (même si, lorsqu'ils travaillent pour l'Etat ou une collectivité locale, ils occupent deux fois plus souvent (20% contre 10%) une profession intermédiaire).

- 2° les diplômés stigmatisables comme « d'origine arabe » sont sensiblement plus souvent que les « autres diplômés » à la recherche d'un emploi 30 mois après la sortie de l'USTL (14% contre 6%). Ils ont en fait 2,6 fois plus de risques que les « autres diplômés » d'être au chômage.

*

On conclut finalement que le « signal » que constitue indéniablement pour les employeurs la possession d'un diplôme semble jouer différemment selon le type patronymique des diplômés.

Les diplômés français stigmatisables comme « d'origine arabe » éprouvent des difficultés à s'insérer professionnellement sensiblement plus importantes que celles que rencontrent les « autres diplômés », alors même qu'en terme d'investissement dans les études et de « mérite », ces diplômés ont réussi à dépasser le handicap que constituait pour eux leur origine sociale.

Pour l'université, ces conclusions rappellent surtout que l'investissement des différents acteurs (les efforts de l'étudiant pendant la scolarité, les efforts financiers des familles, la recherche de qualité des diplômes et d'adaptation des formations universitaires) constituent une condition nécessaire de réussite de l'insertion professionnelle, mais non une condition suffisante.

En élargissant le problème, les résultats obtenus peuvent éventuellement nous inciter à faire un parallèle avec la difficulté qu'ont certains étudiants (étrangers ou stigmatisables comme d'origine étrangère) à trouver des stages, notamment quand il s'agit de stage obligatoire pour lesquels le contenu de la mission a une importance non négligeable pour l'obtention du diplôme.

UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE – LILLE 1

Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle

Bât. DEUG - SUAIO 3^{ème} étage – 59655 Villeneuve d'Ascq cedex

Téléphone : 03 20 05 86 63 – Télécopie : 03 20 05 86 64

Courriel : ofip@univ-lille1.fr – Site Internet : www.univ-lille1.fr/ofip